

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
200^e année
27 juin 2024
n° 24 / 8045^e
pages 1185 à 1224

CHRONIQUE / Homicide involontaire

Le lien de causalité en matière d'homicide involontaire
à l'épreuve du suicide de la victime

> Charlotte Dubois

1195

ÉDITORIAL

1185 Politique, droit et fétichisme, *Jean-Pascal Chazal*

ACTUALITÉS

- 1188 Taxe sur la valeur ajoutée (fait générateur) : opération de compensation
- 1188 Troubles de jouissance (cessation) : pouvoir souverain d'appréciation
- 1189 Bail d'habitation (résiliation) : application de la loi du 27 juillet 2023
- 1189 Changement d'affectation (autorisation) : location de courte durée
- 1190 Assurance maladie (maladie professionnelle) : respect du secret médical

POINTS DE VUE

- 1191 Apologie du terrorisme : l'acte terroriste peut-il avoir une cause ?,
(à propos de T. corr. Lille, 18 avr. 2024), *Gaspard Lindon*
- 1192 La cassation des arrêts rendus sur déféré, *Louis Boré*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1203 **Panorama** : Droit des majeurs protégés, *Jean-Jacques Lemouland et David Noguéro*
- 1215 **Notes** : Le transporteur aérien peut-il interdire au passager de céder sa créance en indemnisation ?,
note sous CJUE 29 févr. 2024, *Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier*
- 1218 Le recours en matière de perquisition chez un avocat consolidé par la Cour de cassation,
note sous Crim. 5 mars 2024, *Pauline Le Monnier de Gouville*

ENTRETIEN

- 1224 Chantal Cutajar – Bilan du Conseil de l'Europe sur la lutte anticorruption
en France

Lefebvre Dalloz

DALLOZ

Recueil Dalloz

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO
DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET
DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KRAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)
Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL
Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 064,90 € TTC

Étranger : 1 109 € HT

Prix au numéro : 46 € HT

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2024

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Ptot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Jean-Pascal Chazal

1185

Politique, droit et fétichisme



ACTUALITÉS

1188

DROIT DES AFFAIRES

Fiscalité

Taxe sur la valeur ajoutée (fait générateur) :
opération de compensation,
CE 11 juin 2024

1188

DROIT IMMOBILIER

Bail

Troubles de jouissance (cessation) :
pouvoir souverain d'appréciation,
Civ. 3^e, 13 juin 2024

Bail d'habitation (résiliation) :
application de la loi du 27 juillet 2023,
Civ. 3^e, avis, 13 juin 2024

Construction-Urbanisme

Changement d'affectation (autorisation) :
location de courte durée,
Civ. 3^e, 13 juin 2024

1190

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Sécurité sociale

Assurance maladie (maladie professionnelle) :
respect du secret médical,
Civ. 2^e, 13 juin 2024



POINTS DE VUE

1191

Apologie du terrorisme : l'acte terroriste peut-il avoir une cause ?
(à propos de T. corr. Lille, 18 avr. 2024)
par Gaspard Lindon

1192

La cassation des arrêts rendus sur déferé
par Louis Boré



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1195

Le lien de causalité en matière d'homicide involontaire
à l'épreuve du suicide de la victime
par Charlotte Dubois

PANORAMA

1203

Droit des majeurs protégés
mai 2023 – mai 2024
par Jean-Jacques Lemouland et David Noguéro

NOTES

1215

Le transporteur aérien peut-il interdire
au passager de céder sa créance en indemnisation ?,
note sous CJUE 29 févr. 2024
par Pascal Dupont et Ghislain Poissonnier

1218

Le recours en matière de perquisition chez un avocat
consolidé par la Cour de cassation,
note sous Crim. 5 mars 2024
par Pauline Le Monnier de Gouville



ENTRETIEN

1224

Chantal Cutajar – Bilan du Conseil de l'Europe sur la lutte anticorruption en France

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr